

Au premier trimestre 2024 : la stabilisation des effectifs salariés privés se poursuit

Au premier trimestre 2024, au niveau national, les effectifs salariés du secteur privé de fin de trimestre progressent de + 0,3 %, soit + 65 500 postes après le léger repli au quatrième trimestre 2023. Sur un an, ce sont près de 123 000 postes qui ont été créés soit une évolution de + 0,6 %.

La région Bourgogne-Franche-Comté, déjà en retrait les trimestres précédents par rapport aux évolutions constatées au niveau national, reste sur une évolution atone (environ + 300 postes soit + 0,0 %). Le bilan sur un an montre un faible dynamisme de la région avec une évolution des effectifs salariés privés bien inférieure à celle de la métropole (+ 0,1 % seulement).

La quasi-stabilité constatée ce trimestre en Bourgogne-Franche-Comté s'explique par la poursuite de la baisse des effectifs intérimaires (- 520 postes, - 1,5 %) compensée par la hausse des effectifs permanents (+ 820 postes, + 0,1 %) et notamment dans le secteur des services (+ 1 300 postes). La construction et le commerce accusent quant à eux des nouvelles baisses.

Depuis la fin de la crise sanitaire, en région, le **secteur de l'industrie** alterne des périodes de croissance et de baisse. Ce trimestre, le secteur arrive à maintenir ses effectifs. Malgré les difficultés observées début 2023 sur le secteur, le bilan annuel est légèrement positif (+ 0,1 %) mais reste inférieur à la tendance nationale qui enregistre une croissance plus nette (+ 1,0 % sur un an).

Malgré un ralentissement au trimestre dernier, les **services** hors intérim sont porteurs en région. Ils génèrent ce trimestre une croissance de + 0,4 % (soit + 1 300 postes). Sur un an, ce sont plus de 4 650 postes qui ont été créés soit un bilan annuel de + 1,4 % supérieur à celui observé au niveau national (+ 1,2 %).

Les effectifs permanents décroissent à nouveau ce trimestre dans la **construction** de - 280 postes (- 0,5 %). Ces pertes viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis plusieurs trimestres. Sur un an, la baisse dans le secteur est importante en région (- 1,3 %, soit - 710 postes). Le constat est identique au niveau national.

Le **commerce**, après plusieurs trimestres proches de la stabilité, affiche ce trimestre une baisse de 210 postes (- 0,2 %) alors qu'il progresse de + 0,1 % en France. Sur l'année, le secteur perd des effectifs en région (- 0,2 %) alors que la croissance est de + 0,3 % en France.

Ce trimestre, les difficultés sont plus marquées dans les départements de l'Yonne et du Territoire de Belfort qui perdent des postes, respectivement - 0,4 % et - 0,8 %. Dans les autres départements, les évolutions sont assez homogènes : de - 0,1 % en Haute-Saône et dans le Doubs à + 0,4 % en Côte-d'Or.

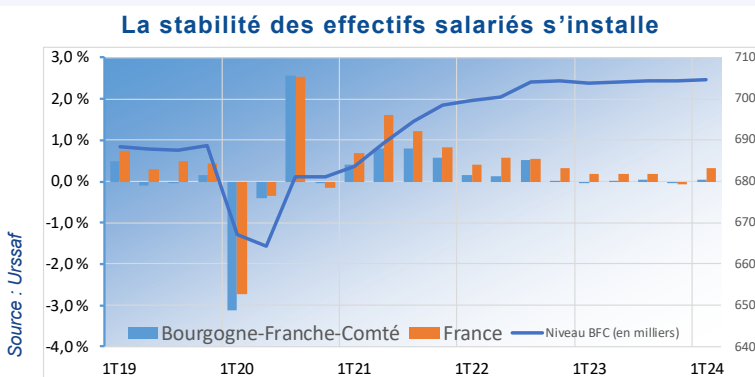
Avertissement : Les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

Chiffres clés du trimestre (1T2024/4T2023)

Effectifs salariés permanents : + 820 dont

- Intérim : - 520
- Industrie : + 10
- Construction : - 280
- Commerce : - 210
- Services HI* : + 1 300

* HI = hors intérim



€ Montant de la prime partage de la valeur sur le 1T2024 en Bourgogne-Franche-Comté : **18 644 812 €**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

	Effectifs 2024 T1 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2024 T1 / 2023 T1
		2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	
Bourgogne	414,5	0,0	0,0	-0,2	-0,1	0,2	0,0
Effectifs salariés *							
Franche-Comté	289,8	-0,1	0,0	0,4	0,1	-0,2	0,3
Bourgogne Franche-Comté	704,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Effectifs salariés *							
SMPT (€)	2 561	2,3	0,8	0,6	0,0	1,2	2,5
France	20,290	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,6
Effectifs salariés **							
SMPT (€)		2,1	0,6	0,7	0,3	1,6	3,2

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

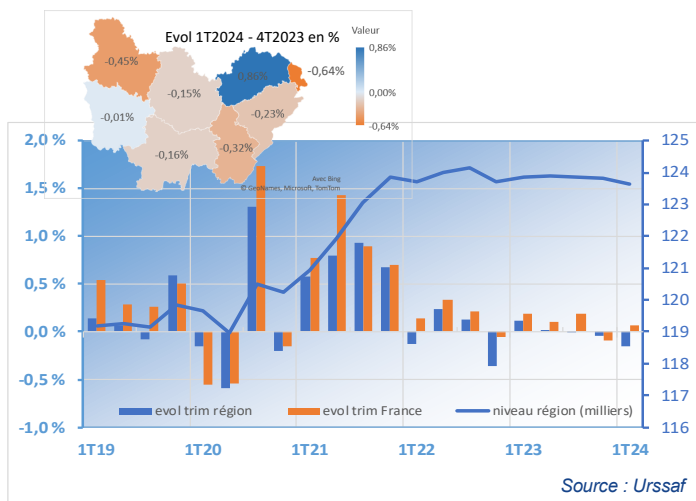
(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



Ce trimestre, ce sont majoritairement l'hébergement-restauration (+ 660 postes), les activités de l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 430 postes), les activités de services administratifs et de soutien (+ 290 postes) et les activités juridiques, de conseils et d'ingénierie (+ 210 postes) qui progressent le plus. A contrario, d'autres activités sont plus en difficulté comme le transport et l'entreposage (- 190 postes) qui est en recul ce trimestre. Les activités immobilières, toujours pénalisées par les taux d'intérêts élevés, enregistrent une nouvelle contraction (- 90 postes). Le secteur des télécommunications continue de perdre des effectifs (- 50 postes).

Au niveau départemental, le Territoire de Belfort (- 0,6 %) est en difficulté ce trimestre, la Haute-Saône stagne. Les autres départements progressent entre + 0,3 % et + 0,7 %.

Les effectifs continuent de baisser dans le commerce

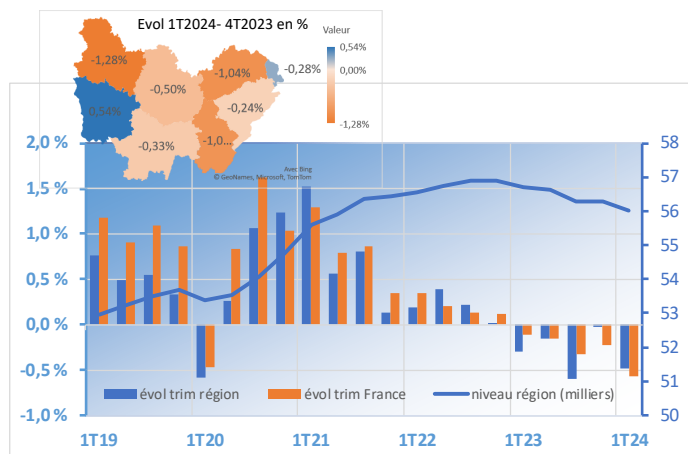


L'emploi dans le commerce continue de chuter en ce début d'année (- 0,2 %, - 210 postes) après une perte de 50 postes au trimestre précédent.

Ce trimestre, seule la Haute-Saône gagne 70 postes quand la Nièvre reste stable. Les autres départements rencontrent des difficultés dans ce secteur avec des pertes d'emplois s'étalant de - 0,6 % dans le Territoire de Belfort à - 0,2 % en Côte-d'Or.

Sur un an, le commerce et la réparation automobile continue de créer des postes (+ 2,6 %, soit + 490 postes). Le commerce de détail décline (- 1,0 % soit - 680 postes) tout comme le commerce de gros (- 0,2 %, soit - 70 postes).

La baisse des effectifs de la construction s'amplifie



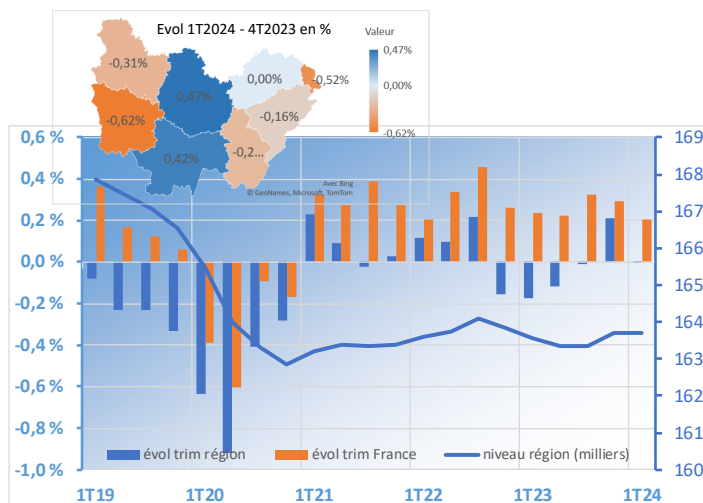
Source : Urssaf

Comme au trimestre précédent, le secteur de la construction poursuit sa baisse (- 0,5 %, - 280 postes). Sur un an, le bilan est négatif (- 1,3 %, - 710 postes) avec une baisse dans les mêmes proportions que sur le territoire national. Ces baisses d'effectifs sont en lien direct avec la nette réduction du nombre de permis de construire délivrés, les mises en chantier orientées à la baisse et des taux d'intérêts encore élevés.

Les effectifs diminuent une nouvelle fois nettement dans la construction de bâtiments (- 4,7 % sur un an) et de façon plus mesurée dans le secteur des travaux de construction spécialisés (- 1,4 % sur un an). Seul le génie civil est en hausse sur un an (+ 1,7 %).

Au niveau départemental, les évolutions sont très hétérogènes, allant de + 0,5 % dans la Nièvre à - 1,3 % pour l'Yonne. Deux départements (la Nièvre et le Territoire de Belfort) présentent des évolutions positives.

Les effectifs dans l'industrie stagnent



Source : Urssaf

Les effectifs industriels stagnent ce trimestre quand ils étaient en hausse de + 0,2 % le trimestre précédent. Au niveau national, le secteur industriel continue d'embaucher (+ 0,2 %).

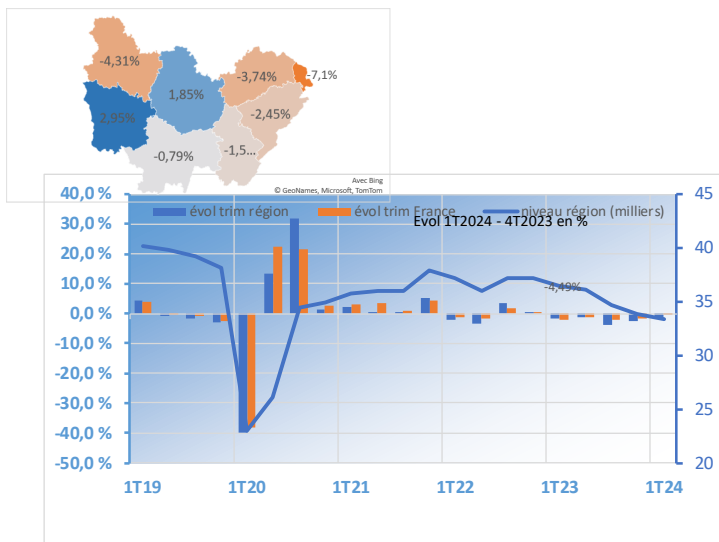
Les effectifs restent en hausse dans la plupart des secteurs ce trimestre. Ils sont particulièrement dynamiques dans l'industrie du meuble (+ 0,9 %, soit + 140 postes), l'habillement, textile et cuir (+ 1,3 % soit + 70 postes), les industries agroalimentaires (+ 0,3 %, soit + 70 postes) et l'industrie pharmaceutique (+ 0,5 % soit + 20 postes). Les effectifs baissent en revanche dans l'industrie du plastique (- 0,7 % soit - 120 postes après - 0,3 % le trimestre précédent) et celle du bois et papier (- 0,9 % soit - 80 postes après + 0,6 % au trimestre précédent).

Au niveau départemental, les effectifs augmentent en Saône-et-Loire (+ 140 postes) et en Côte-d'Or (+ 120 postes). La Haute-Saône stagne. Les autres départements perdent des postes.

En revanche, sur un an, le bilan reste positif (+ 0,1 %, + 140 postes). Au niveau national, les effectifs salariés industriels ont augmenté de manière significative (+ 1,0 %) sur un an.



Les effectifs intérimaires poursuivent leur baisse



Source : Urssaf

Dans l'intérim, le premier trimestre 2024 s'inscrit dans la lignée des trimestres précédents en présentant une baisse de - 1,5 % soit - 520 postes intérimaires en région Bourgogne-Franche-Comté. En cumul, sur un an, ce sont 3 120 postes dans le secteur de intérim qui ont été perdus (- 8,5 %) dans la région.

Au niveau national, l'intérim décroît également ce trimestre mais à un rythme bien moins prononcé proche de la stabilité : - 0,1 %.

Sur une année glissante, le bilan dans l'intérim reste cependant orienté nettement à la baisse en France (- 4,7 %) mais reste inférieur à la baisse constatée en région (-8,5 %).

Ce trimestre, en région, seuls les départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre présentent des hausses d'effectifs dans l'intérim, respectivement + 1,9 % et + 2,9 %. Dans les autres départements de la région, les pertes s'étalent de - 0,8 % en Saône-et-Loire à - 7,1 % dans le Territoire de Belfort.

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés un fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette

CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



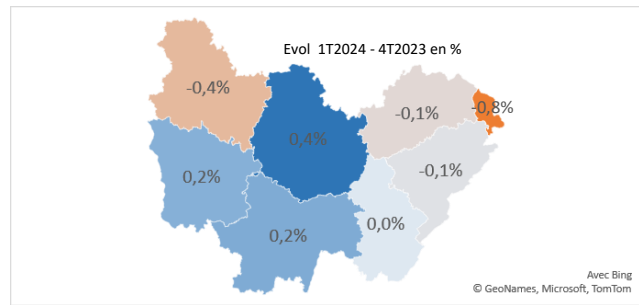
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Bourgogne-Franche-Comté : + 0,0 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Côte-d'Or : l'emploi porté par les services



Source : Urssaf

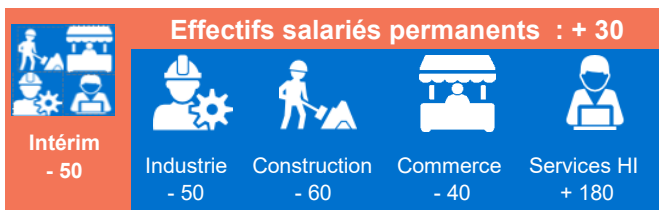
Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 530 postes). Les services hors intérim constituent le principal vecteur de l'augmentation des effectifs ce trimestre.

Plus précisément, il s'agit du secteur de l'hébergement-restauration (+ 660 postes) et de l'action sociale et hébergement médico-social (+ 430 postes) qui portent l'emploi ce trimestre. À l'inverse, le transport et entreposage perd 150 postes.

Les évolutions des autres secteurs d'activités sont plus restreintes. Portés par l'industrie agro-alimentaire (+ 60 postes) et par l'industrie du meuble (+ 50 postes), les effectifs industriels progressent. En revanche, la construction et le commerce sont en retrait ce trimestre.

Les effectifs intérimaires voient leurs effectifs salariés progresser (+ 110 postes). Au total, les effectifs côte-d'oriens gagnent 640 postes.

Jura : les services portent l'emploi



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Jura se stabilisent (+ 30 postes). Les pertes dans la construction, l'industrie et le commerce sont compensées par les gains dans les services hors intérim.

Grâce à l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 100 postes), les services hors intérim ont un bilan positif ce trimestre. Néanmoins, des pertes sont notamment visibles dans les activités pour la santé humaine (- 30 postes).

Dans l'industrie, hormis l'industrie du meuble qui gagne des postes (+ 30 postes), les autres activités sont en difficulté. Le commerce et la construction perdent tous les deux des postes à un rythme plus soutenu qu'en région (respectivement - 0,3 % et - 1,0 % contre - 0,2 % et - 0,5 % en région).

Les effectifs intérimaires subissent des pertes ce trimestre (- 1,5 %). Ainsi, le bilan trimestriel du Jura est en légère baisse.

Doubs : seuls les services gagnent des postes



Source : Urssaf

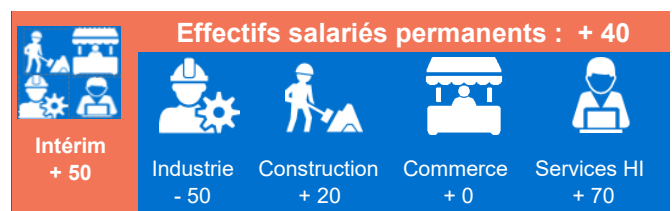
Ce trimestre, les effectifs salariés permanents continuent d'augmenter dans le Doubs (+ 0,1 % ; + 80 postes), portés exclusivement par les services hors intérim.

Plus précisément, la hausse dans les services s'explique par l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 120 postes), l'hébergement et restauration (+ 60 postes) ainsi que les activités de services administratifs et de soutien (+ 60 postes).

Les effectifs industriels sont en baisse, notamment dans les industries agro-alimentaires (- 50 postes) et la fabrication de matériels de transport (- 40 postes). Le secteur de la construction (- 0,2 %) fait face à une perte d'effectif moins importante qu'en région (- 0,5 %) alors que le commerce suit la tendance régionale (- 0,2 %).

Les effectifs intérimaires sont en difficulté avec une nouvelle baisse ce trimestre : - 2,4 % contre - 1,5 % en région. Au total, les effectifs du Doubs sont en baisse (- 0,1 %).

Nièvre : les services et l'intérim portent l'emploi



Source : Urssaf

Les effectifs permanents nivernais progressent très légèrement ce trimestre (+ 40 postes). Cette hausse est portée par les services hors intérim.

Plus précisément, ce sont les secteurs de l'hébergement-restauration et des activités de services administratifs et de soutien qui portent l'emploi nivernais (+ 30 postes chacun). De la même façon, les effectifs salariés progressent dans la construction (+ 20 postes).

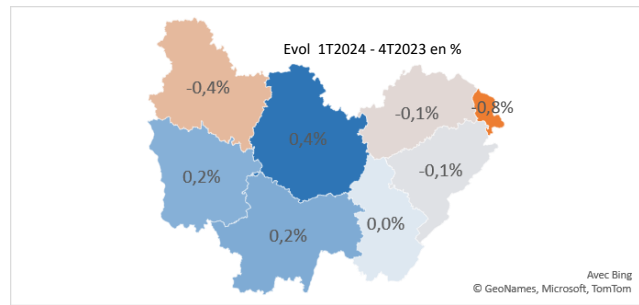
Cependant, l'industrie est plus en difficulté, avec notamment des difficultés dans le bois-papier (- 30 postes) et dans l'industrie du meuble (- 40 postes). De son côté, le commerce voit ses effectifs se stabiliser ce trimestre.

L'emploi intérimaire nivernais est lui aussi en progression (+ 50 postes). Au total, les effectifs salariés nivernais progressent (+ 90 postes).



Bourgogne-Franche-Comté : + 0,0 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Haute-Saône : les services et le commerce en hausse



Source : Urssaf

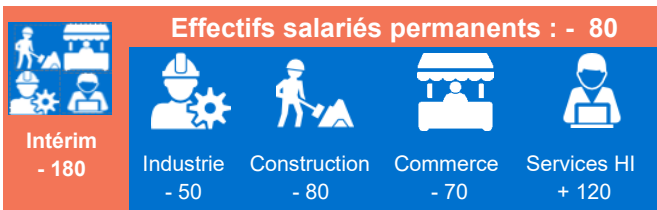
Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Haute-Saône (+ 40 postes). Seule la construction perd des postes ce trimestre.

Au niveau de l'industrie, les quelques gains dans l'habillement, textile, cuir (+ 20 postes) sont annulés par les pertes dans l'industrie du plastique (- 20 postes). De même, le bilan dans les services hors intérim est quasiment neutre. La hausse des effectifs dans les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 40 postes) ne parvient pas à rendre le bilan positif.

La construction est en difficulté ce trimestre (- 1,0 %), la baisse étant plus marquée qu'en région (- 0,5 %). Le commerce gagne des postes (+ 0,9 %) contrairement à la tendance régionale.

Comme en région, la baisse se poursuit dans l'intérim (- 3,7 %) et rend ainsi négatif le bilan trimestriel du département (- 0,1 %).

Yonne : Les effectifs salariés en difficulté



Source : Urssaf

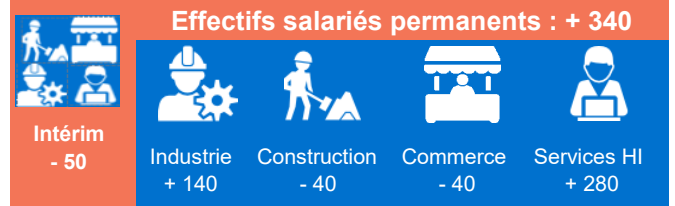
Les effectifs permanents icaunais sont en baisse ce trimestre (- 80 postes). Seul le secteur des services hors intérim voit ses effectifs progresser (+ 120 postes).

Le secteur des services est porté par les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 90 postes) et par l'hébergement restauration (+ 70 postes).

En revanche, tous les autres secteurs d'activités perdent des postes ce trimestre : - 80 postes pour la construction, - 70 postes pour le commerce et - 50 postes industriels. La composante industrielle de l'emploi est notamment impactée par des baisses dans la fabrication de machines et d'équipements et par la métallurgie (- 50 postes pour ces deux activités).

Au même titre que l'emploi permanent, l'emploi intérimaire est en difficulté et perd 180 postes. Au total, ce sont donc 260 postes qui ont été perdus dans le département.

Saône-et-Loire : dynamique dans les services et l'industrie



Source : Urssaf

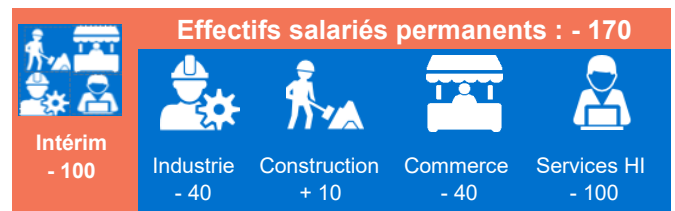
Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Saône-et-Loire, portés à la fois par une progression des services hors intérim et par la poursuite de la croissance industrielle amorcée début 2023.

Le département progresse nettement dans les services hors intérim, principalement grâce aux activités juridiques, de conseils et d'ingénierie (+ 110 postes) et au secteur de l'hébergement-restauration (+ 100 postes). Les effectifs industriels sont quant à eux portés par le secteur de l'habillement et par la métallurgie (+ 40 postes chacun).

En revanche, le commerce et la construction perdent chacun 40 postes.

L'intérim poursuit son ralentissement (- 50 postes). Ce dernier est malgré tout compensé par la hausse de l'emploi permanent : le département gagne ainsi 290 postes sur le trimestre.

Territoire de Belfort : des secteurs en difficulté



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Territoire de Belfort diminuent de 0,5 %. Seule la construction gagne quelques postes.

Les services hors intérim sont les plus touchés par cette baisse des effectifs, notamment au niveau des activités de services administratifs et de soutien (- 60 postes) et des transports et entreposage (- 40 postes). Dans l'industrie, la fabrication de matériels de transport (- 30 postes) et la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 10 postes) sont à l'origine de la baisse des effectifs. Contrairement à la région, la construction gagne des postes (+ 0,3 %). Le commerce suit la tendance régionale à la baisse.

L'intérim étant encore en difficulté ce trimestre, l'emploi total du Territoire de Belfort est à la baisse (- 0,8 %).